

PUBLIC
Agents immobiliers -
Administrateurs de biens -
Syndics de copropriété -
Marchands de liste - Toute
personne titulaire d'une carte
professionnelle

NIVEAU D'EXPERTISE
Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie immersive
- Approche collaborative
- Expertise métier
- Innovation pédagogique
- Évaluation et suivi

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 330 € (TVA 20%)

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2ème inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Déontologie

Vous désirez mettre en place des formations pour le renouvellement de la carte professionnelle pour votre direction

Durée
2 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 95%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la déontologie s'appliquant aux professionnels de l'immobilier : respect des obligations en matière de formation continue et obligations de mise en œuvre de moyens et de compétences
- Connaître les règles, les textes de lois et les bonnes pratiques à mettre en place pour sensibiliser les clients, les collaborateurs

Programme de la formation

1: Comprendre les fondamentaux du code de déontologie et le rôle de la commission de discipline

- Identifier le champ d'application du code de déontologie
- Identifier les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'éthique professionnelle
- Posséder les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de l'activité
- Identifier le rôle de la commission de discipline

2 : Exercer son rôle de professionnel de l'immobilier dans le cadre des obligations légales

- Assurer la direction effective de votre entreprise et de vos établissements
- Identifier les obligations d'informations
- Mettre en œuvre votre devoir d'information
- Comprendre la confidentialité des datas
- Défendre les intérêts en présence
- Mettre en œuvre votre devoir de mise en garde
- Mettre en œuvre votre devoir de conseil
- Identifier et gérer les conflits d'intérêt
- Améliorer l'image de la profession
- Mettre en œuvre les moyens pour régler les litiges

Bilan du module – Déontologie

- Évaluation sommative

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

04/06/2026 au 19/06/2026

